

Le 27 février 2014

Mémoire de la Division de la gestion des documents et des archives de la Ville de Québec

À l'intention de la Société royale du Canada

L'avenir des bibliothèques et des centres d'archives au Canada

Quelle est la nature et la composition de votre organisme?

La Division de la gestion des documents et des archives gère le centre d'archives de la Ville de Québec. Elle joue un rôle de premier plan dans l'acquisition, la conservation, l'enrichissement et la diffusion du patrimoine archivistique et historique de la Ville de Québec. La division conserve 10 kilomètres linéaires de documents textuels historiques couvrant les XIXe et XXe siècles. La division conserve également 160 000 documents cartographiques et dessins architecturaux, plus de 100 000 documents iconographiques, 5 600 microfilms, 100 000 microfiches et 1 800 documents audiovisuels. Les fonds et collections se divisent en deux groupes :

Archives institutionnelles

La division a la mission de gérer la masse documentaire produite et reçue par la Ville de Québec à l'aide du plan de classification, du calendrier de conservation et autres outils de gestion documentaire.

Le centre d'archives reçoit les versements et conserve les documents provenant des services municipaux et des membres de l'administration municipale.

Archives privées

Les archives privées sont acquises selon une politique qui accorde la priorité aux fonds et collections privés qui permettent de récupérer des archives officielles ainsi que des dossiers de nature municipale, administrative ou politique; ont influencé des décisions administratives et politiques ou qui les expliquent autrement que par des voies officielles; jettent un éclairage supplémentaire sur les plans culturel, économique ou social de la ville.

Ces documents peuvent provenir de particuliers, de regroupements de personnes ou encore d'organismes. Ils peuvent rappeler une manifestation d'envergure ou un événement périodique de grande portée.

Votre organisme fournit-il des services : (a) directement aux usagers ou (b) aux membres constituant l'organisme?

La division a le double mandat de fournir les services aux usagers ainsi qu'aux membres de l'institution.

En effet, la division gère le calendrier de conservation et le plan de classification des documents de la Ville. Nous offrons un service de soutien aux unités administratives dans la gestion de leurs documents actifs et effectuons la recherche des documents d'archives qui leur sont nécessaires dans leurs tâches.

Les documents versés au centre d'archives sont consultés par une clientèle diversifiée. La satisfaction de celle-ci et la qualité des services qui lui sont offerts demeurent depuis toujours les préoccupations premières de la Division de la gestion des documents et des archives.

Relativement à la question 2, décrivez les services fournis directement aux usagers et, si votre organisme est un consortium, veuillez décrire les mécanismes en place visant à définir, affiner et mesurer l'impact de ces services aux usagers.

Notre première mission est de donner accès aux citoyens aux documents d'archives de la Ville de Québec. Notre offre de service comprend les prêts d'originaux pour consultation sur place, la reproduction de documents, des activités de mise en valeur des archives, la diffusion publique et la gestion des droits d'auteur.

Un centre de documentation sur l'histoire municipale et l'archivistique occupe une large place dans la salle de consultation.

À votre avis, les Canadiens sont-ils informés des contributions que vous apportez aux services des bibliothèques et des centres d'archives?

Il nous semble que les citoyens sont insuffisamment informés des services offerts par le centre d'archives de la Ville de Québec. Notre clientèle s'amenuise au fil des années et les citoyens sont moins portés à se déplacer physiquement pour consulter des documents d'archives, que ce soit à des fins personnelles ou professionnelles. Parallèlement, la consultation de notre section sur le site internet est en augmentation constante, malgré le contenu extrêmement limité de celui-ci.

Il s'agit, bien sûr, d'une tendance marquée dans tous les centres d'archives, la consultation est de plus en plus virtuelle. Par contre, il nous apparaît évident que les centres d'archives canadiens souffrent d'un manque de visibilité auprès des citoyens.

Quels obstacles rencontrez-vous dans vos efforts pour améliorer les services des bibliothèques et des centres d'archives?

La notoriété et la visibilité sont les principaux freins à l'amélioration des services offerts. En effet, puisque la clientèle tend à la baisse, il nous semble difficile de justifier les demandes de crédits pour le traitement, la diffusion ou la mise en valeur d'archives historiques aux instances de la Ville.

L'augmentation constante de la production documentaire institutionnelle numérique ou sur support papier et les efforts qui doivent être consacrés à sa gestion ne nous permettent pas de concentrer nos actions sur l'amélioration des services aux citoyens.

Quels sont, à votre avis, les défis pour les bibliothèques et les centres d'archives dans les années à venir?

Défi 1 - Gestion intégrée des documents

L'implantation institutionnelle d'un outil performant de gestion intégrée des documents est le défi prioritaire de la Ville de Québec. Gérer l'information à la source et intervenir en amont à la création même des documents est l'action qui sera la plus efficace et efficiente dans une vision à long terme. La récupération des métadonnées de ces documents numériques nous permettra de juguler le flot de documents versés au centre d'archives et de réduire le temps de traitement des documents. Cela facilitera également l'accessibilité aux documents. À terme, une gestion intégrée de documents nous permettra de concentrer nos efforts sur le traitement des arrérages, l'acquisition de fonds de qualité, la diffusion et la mise en valeur des archives.

Défi 2 – Accessibilité et diffusion

L'accessibilité aux documents doit être revue de façon à élargir l'offre de service en ligne. Les usagers ne désirent plus se déplacer dans les centres d'archives pour effectuer des recherches. La tendance actuelle est évidente en bibliothèque, dans les centres d'archives, mais aussi dans toutes les sphères du service public.

Cela implique de revoir les systèmes de gestion des archives historiques qui permettent facilement la diffusion de données descriptives et de numérisations de documents sur une plateforme Web.

Les méthodes de travail des archivistes doivent être révisées afin de faciliter la compréhension par les usagers de nos outils de travail et de nos normes de descriptions (RDDA) qui peuvent apparaître obscures pour les néophytes. Il est impératif de se tourner vers les usagers et de comprendre leurs besoins actuels pour orienter nos travaux.

Défi 3 – Démocratisation

La quantité de documents produits actuellement ne nous permet plus de croire que le travail de traitement et de description peut être assumé par les archivistes et les techniciens en documentation seul. Le traitement et la description doivent être effectués à un niveau plus élevé afin d'accélérer l'accès aux fonds et collections d'archives. La description exhaustive à la pièce ou même au dossier ne peut plus être effectuée systématiquement.

C'est à ce niveau que les citoyens doivent être impliqués dans l'accessibilité à leur patrimoine documentaire. Le succès de nombreuses initiatives de participation citoyenne (*crowdsourcing*) dans le domaine des sciences de l'information nous porte à croire que ces principes doivent être pris en compte dans nos réflexions sur l'avenir de l'archivistique. Les bénévoles ont toujours été des alliés des centres d'archives, nous devons maintenant structurer leur travail afin qu'ils soient considérés à leur juste valeur et comme des ressources supplémentaires.

Défi 4 – Visibilité et partenariat

Il nous apparaît évident que les centres d'archives ont une visibilité insuffisante. En conséquence, les ressources attribuées à notre domaine en souffrent.

De plus, les partenariats avec les alliés traditionnels que sont les bibliothèques et centres de documentation doivent être resserrés afin de créer un effet de commensalité pour augmenter la notoriété et la visibilité. Ces partenariats doivent s'imposer au public comme étant les lieux incontournables en matière de référence, de patrimoine documentaire, de littérature et d'activités culturelles. Il serait intéressant de voir une campagne nationale de promotion des services offerts par les centres d'archives et les bibliothèques.



Hélène Laverdure

Directrice

Division de la gestion des documents et des archives